Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Le JOURNAL

JANVIER 2019

www.saintbarnabesud.ca

À l'intérieur ce mois-ci :

03 Avis aux citoyens

04 Calendrier

05 Messages de la municipalité

05 Loisirs

08 FADOQ

08 Avis public

09 Prévisions budgétaires

13 Procès-Verbal

Et plus !

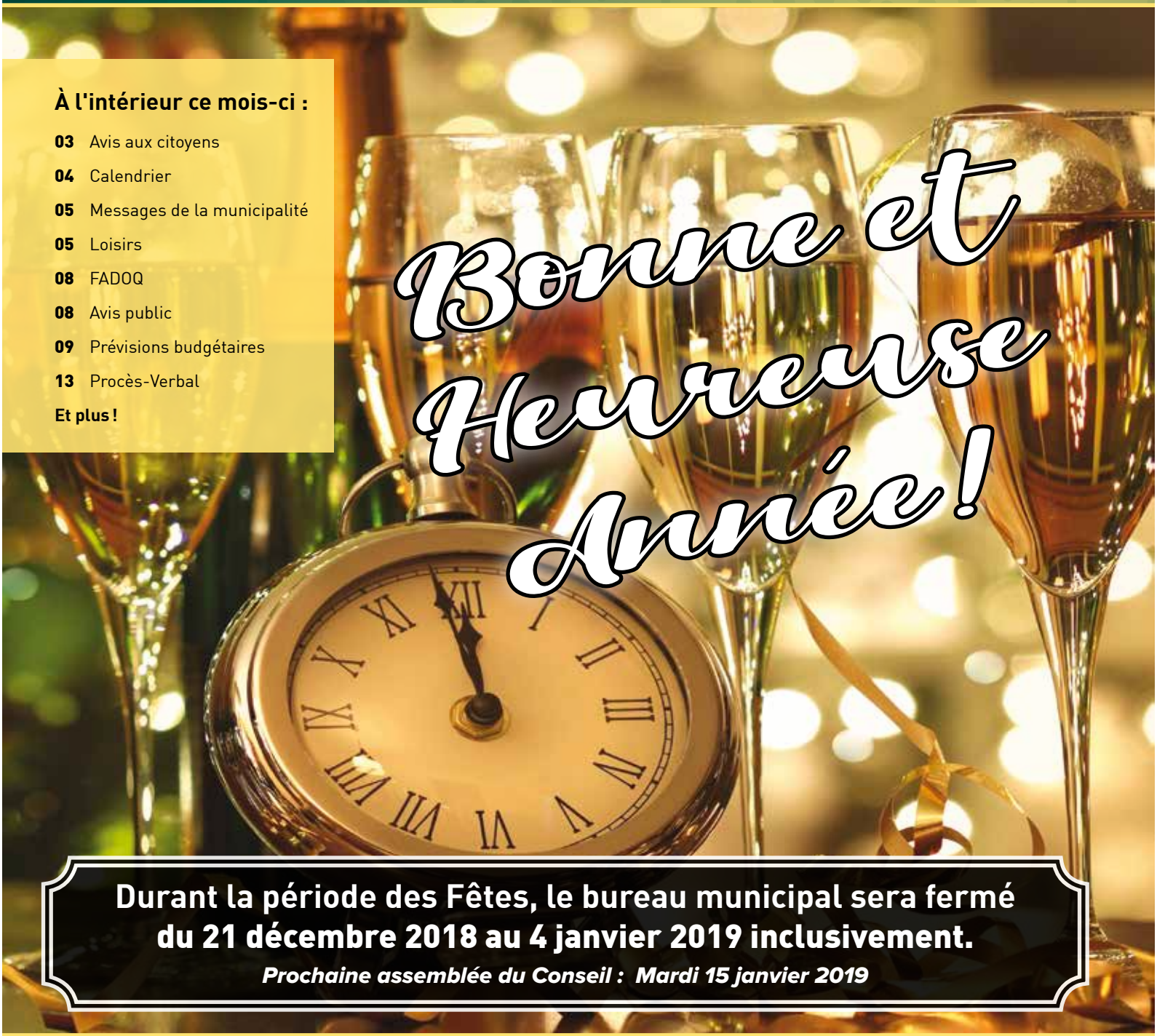

Durant la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Prochaine assemblée du Conseil : Mardi 15 janvier 2019

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud

Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant

165, rang Michaudville • munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 15 h Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 17 h
Vendredi : FERMÉ
Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Sylvie Gosselin - poste 1
Adjointe administrative : Madame Sylvie Reichert - poste 2
Secrétaire-réceptionniste : Madame Linda Richard - poste 0

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Informations, renseignements et obtention de permis, contactez Monsieur Raymond Lessard : ..... 450 792-3030 poste 4
Le lundi soir et le jeudi avant-midi : sur **rendez-vous** seulement **(poste 0)**

CONTRÔLE ANIMALIER 450 549-2935

CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Pour réservation : Madame Stéphanie Laporte 450 502-1846

LOISIRS ..... 450 792-3030 poste 7
Patinoire : Horaire : Lundi au jeudi de 15 h à 21 h - Vendredi de 15 h à 22 h - Samedi de 10 h à 22 h - Dimanche de 10 h à 21 h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ..... 450 792-3030 poste 6
Heures d'ouverture : Les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h - Samedi de 9 h 30 à 11 h
Responsable : Madame Mélina Doyon 450 502-8448

AUTRES SERVICES

Régie d'aqueduc : 450 792-2001
Régie des déchets : 450 774-2350
Dépôt des matières recyclables : ..... 1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe
MRC des Maskoutains : Administration générale 450 774-3141
Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains
Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard..... Courriel : regiedg@mrcmaskoutains.qc.ca 450 252-5027
Directeur du service incendie : ..... Courriel : regieincendie@mrcmaskoutains.qc.ca 450 250-2495
URGENCES SEULEMENT 911

MAIRE

Alain Jobin 450 513-2802
Délégué et président à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains / Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

CONSEILLERS

Marcel Therrien 450 792-3553
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux

Yves Guérette 450 501-2777
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Dominique Lussier 450 792-3239
Mairesse suppléante

Roger Cloutier 450 278-2997
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Jean-Sébastien Savaria 450 779-3274
Délégué substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Marianne Comeau 450 792-3958
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture
Déléguée à la politique familiale

S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.

NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
450 792-3030 poste 5014

ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le poste 5014 n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

N'incluant pas les plaintes relatives au déneigement.

LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, **à l'exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – du 469 au 915 rang Saint-Amable;
- Route 235 – tout le rang de Michaudville.

Pour toutes demandes concernant les routes ci-haut, faites le 511.

Pour le reste du réseau routier, appeler la municipalité au :
450 792-3030

Pour formuler une plainte, veuillez remplir le formulaire sur le site internet de la municipalité :
www.saintbarnabesud.ca

JANVIER 2019

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1 **BIBLIO** FERMÉ	**2** **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** FERMÉ	**3**	**4**	**5** **BIBLIO** FERMÉ
6 **MESSE** 10 h	**7**	**8** **COURS DE DANSE** 13 h 30 à 14 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**9** **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**10** **ORGANIQUE** (bac brun) **PICKLEBALL**† 19 h à 21 h	**11**	**12** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
13	**14**	**15** **FADOQ** **VIACTIVE*** 9 h 30 **CONSEIL*** 19 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 à 14 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**16** **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**17** **BINGO*** 19 h **PICKLEBALL**† 19 h à 21 h	**18**	**19** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h **FADOQ** **SOUPER SPAGHETTI ET DANSE*** 17 h 30
20	**21**	**22** **FADOQ** **VIACTIVE*** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 à 14 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**23** **RECYCLAGE** (bac vert) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**24** **PICKLEBALL**† 19 h à 21 h	**25**	**26** **BIBLIO** 9 h 30 à 11 h
27	**28**	**29** **FADOQ** **VIACTIVE*** 9 h 30 **COURS DE DANSE** 13 h 30 à 14 h 30 **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**30** **DÉCHETS** (bac noir) **BIBLIO** 18 h 30 à 20 h	**31** **PICKLEBALL**† 19 h à 21 h		

***Au Centre multifonctionnel**
233, rang de Michaudville

†À l'école de Saint-Barnabé-Sud

††Au chalet des loisirs

Messages
DE LA MUNICIPALITÉ

2019 ARRIVE !

Que cette nouvelle année vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez. Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées, que le bonheur soit au rendez-vous dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.

** **

EN UN MOT, NOUS VOUS SOUHAITONS
~ UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2019 ! ~

** **

LOISIR

PICKLEBALL

Le pickleball commencera tous les jeudis de 19 h à 21 h dans le gymnase de l'école situé au 265, rang de Michaudville.

Voici les dates de l'activité :
10, 17, 24 et 31 janvier 2019

VENEZ VOUS AMUSER !

HORAIRE DE LA PATINOIRE

Lundi au jeudi :	15 h à 21 h
Vendredi :	15 h à 22 h
Samedi :	10 h à 22 h
Dimanche :	10 h à 21 h

LE CHALET DES LOISIRS

Est ouvert de 8 h à 22 h
tous les jours.

Le comité des Loisirs vous invite à réserver la journée des Plaisirs d'hiver

Samedi 9 février 2019 dès 11 h

Plusieurs activités extérieures pour toute la famille au parc du 175e et à la patinoire

Un bon feu extérieur vous attend. Apportez votre lunch pour le dîner. Des breuvages chauds vous seront offerts.

Horaire détaillé dans le journal de février !

Organisé par votre Service des Loisirs
C'est un rendez-vous !

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — *Formons un tout pour notre avenir* — Depuis 1840

Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles, venez vous joindre à une équipe dynamique. Venez nous rencontrer, il nous fera plaisir de vous accueillir parmi nous.

NOUS SERONS FERMÉS DU 23 DÉCEMBRE 2018 AU 7 JANVIER 2019.

* * *

De retour le 8 janvier, nos heures d'ouverture sont les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h.

* * * * *

Nous vous souhaitons une très bonne année 2019, santé, amour, prospérité.

Les bénévoles !

* * * * *

251, rang Michaudville | **Heures d'ouverture :** les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h
bibliobarnabe@gmail.com - *Vous pouvez vous en servir pour vos renouvellements et vos réservations*

Un petit mot de la

FABRIQUE DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CRÈCHE VIVANTE !
ÉGLISE SAINT-BARNABÉ-SUD

** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **

Messe le
24 décembre 2018
à 20 h.

** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **

Vos célébrations des fêtes de Noël et du Jour de l'An

Noël

Lundi 24 décembre 2018
18 h - St-Louis
20 h - St-Barnabé-Sud
22 h - St-Bernard
Minuit - St-Jude

Mardi 25 décembre 2018
10 h - St-Jude

Jour de l'An

Mardi 1er janvier 2019
10 h - St-Jude

FADOQ

VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD !

CLUB DE MARCHE - VIACTIVE
Pour tous !

À partir du 15 janvier 2019
Tous les mardis matin à 9 h 30

INFORMATION :
Marcel Therrien 450 792-3553

Rendez-vous BINGO
Jeudi 17 janvier
à 19 h

COURS DE DANSE

À partir du 8 janvier 2019
Cours de danse tous les
mardis de 13 h 30 à 14 h 30

INFORMATION :
Marcel Therrien 450 792-3553

SOUPER SPAGHETTI ET DANSE

Samedi 19 janvier à 17 h 30

Membre gratuit et danse 10 $,
Non-Membre 18 $ et 10 $ pour la danse

RÉSERVATION :
André Rodier 450 792-3508

ENDROIT : Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville

Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 62-2010 CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 10-2018 modifiant le règlement no 62-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	6 novembre 2018
Adoption du règlement	4 décembre 2018
Avis public d'adoption du règlement	10 décembre 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 10 décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS POUR UNE FAÇADE DE TERRAIN DONNANT SUR UNE RUE INFÉRIEURE À CELLE PERMISE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT.

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 15 janvier 2019 à 19 h 30, au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud, sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de la séance du 15 janvier 2019 à 19 h 30.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 6 décembre 2018.

Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

Prévisions BUDGÉTAIRES 2019

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019
PRÉSENTÉES À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 À 19 H

Le maire, Alain Jobin, fait rapport aux citoyens des prévisions budgétaires 2019 de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud

FAITS SAILLANTS

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT 2019

- Nouveau rôle d'évaluation passant de 198 747 000 $ en date du 9 septembre 2017 à 269 519 000 $ en date du 12 septembre 2018.

% du Rôle	Répartition du rôle d'évaluation			
		269 519 600.00 $	**100 $ d'évaluation**	
71 %	Foncière taux Agri (EAE)	191 194 200.00 $	0.377	720 802 $
29 %	Foncière taux de base	78 325 400.00 $	0.45	352 464 $
				1073 266 $

- Ce qui amène une diminution de la taxe foncière taux de base de 0.4955 à 0.4500 et la création d'une taxe foncière agricole (EAE) à 0.3977.

- Diminution des tarifs d'eau à la consommation passant de la base d'eau (100 mètres cubes) de 75 $ à 70 $

- Augmentation de la collecte des résidus domestiques passant de 90 $ à 94 $ et de la collecte sélective des matières recyclables passant de 5 $ à 7 $.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 2019

En 2019 seulement un montant de 21 000 $ est prévu pour des infrastructures en loisirs dans le parc du 175e et au parc des loisirs provenant de la réserve affectée loisirs et de l'activité de fonctionnement.

Projet de resurfaçage entre la bibliothèque et le centre multifonctionnel.

ANNEXE A

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019		
REVENUS	**Budget 2018**	**Budget 2019**
Taxe foncière taux de base	984 791,00 $	720 802,00 $
Taxe taux particulier TAGRI EAE		352 464,00 $
Taxe spéciale dette #1 ensemble municipalité eaux usées	1 875,00 $	1 875,00 $
Taxe spéciale dette #2 ensemble municipalité eaux usées	1 039,00 $	1 039,00 $
Taxe de compensation dette #1 secteur eaux usées	31 611,00 $	31 611,00 $
Taxe de compensation dette #2 secteur eaux usées	17 521,00 $	17 521,00 $
Taxe ordure/sélective/organique	48 080,00 $	50 224,00 $
Programme régional de vidange des installations septiques	25 698,00 $	19 837,00 $
Base d'eau	26 475,00 $	24 850,00 $
Eau au compteur	88 891,00 $	88 323,00 $
Total des taxes	**1 225 981,00 $**	**1 308 546,00 $**
Paiement tenant lieu de taxes - remboursement du gouvernement du Québec		
Compensation frais d'exploitation eaux usées	29 460,00 $	29 460,00 $
École primaire	3 046,00 $	3 457,00 $
Total de la compensation	**32 506,00 $**	**32 917,00 $**
Autres revenus et services rendus		
Revenus de location bureau de poste	2 280,00 $	2 280,00 $
Permis et droits de mutation	10 000,00 $	15 063,00 $
Location de la caserne et détecteur	19 134,00 $	20 134,00 $
Revevus TECQ et Fonds de développement rural	231 639,00 $	0,00 $
Total autres revenus	**263 053,00 $**	**37 477,00 $**
Transferts		
Entretien Bas St-Amable	21 796,00 $	26 217,00 $
Cour municipale	5 000,00 $	8 000,00 $
Matières résiduelles	2 400,00 $	22 480,00 $
Réseau routier (partage des coûts, rang Ste-Rose et St-André)	3 120,00 $	4 720,00 $
Intérêts et autres services rendus	4 500,00 $	5 513,00 $
Total des transferts	**36 816,00 $**	**66 930,00 $**
TOTAL DES REVENUS	**1 558 356,00 $**	**1 445 870,00 $**

DÉPENSES			**Budget 2018**	**Budget 2019**
Administration générale			366 477,00 $	404 421,00 $
Sécurité publique	Budget 2018	Budget 2019		
- Service de police	145 110 $	145 198 $	333 921,00 $	351 066,00 $
- Service incendie	183 061 $	197 868 $		
- Sécurité civile	5 750 $	8 000 $		
Transport			248 901,00 $	258 933,00 $
Hygiène du milieu			296 109,00 $	293 115,00 $
Urbanisme et zonage			23 352,00 $	30 735,00 $
Santé & bien être			1 287,00 $	1 000,00 $
Loisirs et culture (incluant l'entente avec Saint-Hyacinthe)			61 978,00 $	83 185,00 $

Activité d'investissement loisirs (pour 2019)	**428 637,00 $**	**11 000,00 $**
Rembousement fonds de roulement	**9 865,00 $**	**9 865,00 $**
Rembousement dette long terme (capital)	**12 977,00 $**	**13 550,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES	**1 783 504,00 $**	**1 456 870,00 $**
Écart entre revenus et dépenses	**-225 148,00 $**	**-11 000,00 $**
Transfert du surplus affecté loisirs	**31 137,00 $**	**11 000,00 $**
Transfert du surplus accumulé non affecté	**194 011,00 $**	**0,00 $**
Équilibre budgétaire	**0,00 $**	**0,00 $**

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR POSTE

	Budget 2018	Budget 2019
Administration générale	**379 454,00 $**	**404 421,00 $**
Conseil	49 291,00 $	65 317,00 $
Application de la loi	5 000,00 $	4 832,00 $
Gestion financière et administrative	291 283,00 $	309 370,00 $
Greffe & élection	2 950,00 $	2 950,00 $
Évaluation	14 915,00 $	18 506,00 $
Remboursement intérêt dette des eaux usées	12 977,00 $	0,00 $
Autres entretiens	3 038,00 $	3 446,00 $
Sécurité publique	**333 921,00 $**	**351 066,00 $**
Service de police	145 110,00 $	145 198,00 $
Service incendie (incluant quote part Régie)	183 061,00 $	197 868,00 $
Sécurité civile	5 750,00 $	8 000,00 $
Transport	**248 901,00 $**	**258 933,00 $**
Voirie municipale	167 796,00 $	163 462,00 $
Enlèvement de la neige	73 288,00 $	86 500,00 $
MRC Transport adapté	3 817,00 $	4 471,00 $
Éclairage de rue	4 000,00 $	4 500,00 $
Hygiène du milieu	**296 109,00 $**	**293 115,00 $**
Purification et traitement	115 050,00 $	113 100,00 $
Entretien - Conduite sanitaire et pluvial		5 000,00 $
Réseau de distribution	25 000,00 $	29 190,00 $
Matières résiduelles	95 665,00 $	90 767,00 $
Traitement des eaux usées	35 394,00 $	30 058,00 $
Entretien décharge	25 000,00 $	25 000,00 $
Urbanisme et zonage	**23 352,00 $**	**30 735,00 $**
Aménagement et urbanisme	23 352,00 $	30 735,00 $
Santé et Bien être	**1 287,00 $**	**1 000,00 $**
Santé et Bien être	1 287,00 $	1 000,00 $
Loisirs et culture (incluant l'entente avec Saint-Hyacinthe)	**61 978,00 $**	**83 185,00 $**
Centres communautair es / Salaire loisirs	3 039,00 $	3 248,00 $
Patinoire	14 600,00 $	14 600,00 $
Parcs et terrains de jeux	26 989,00 $	39 687,00 $
Entretien piste ski fond	500,00 $	0,00 $
Bibliothèque	16 850,00 $	25 650,00 $

SOMMAIRE DES DÉPENSES 2019

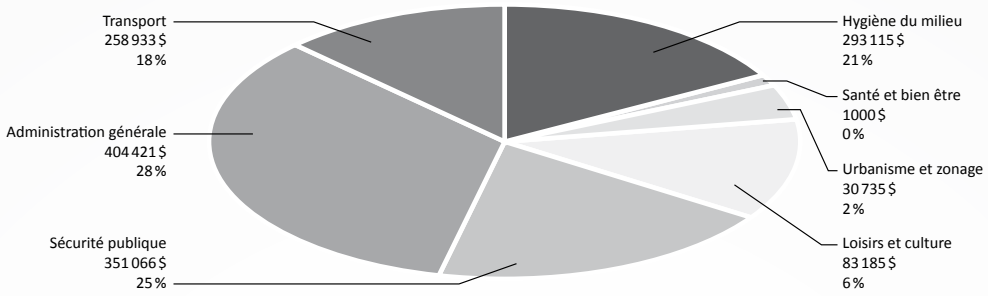

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2019

Évaluation 12 septembre 2018 = 269 519 000 $

		2018	2019
Au 100 % d'évaluation	Foncière taux de base	0,4955 $	0,4500 $
	Taxe taux particulier TAGRI EAE		0,3770 $
	Taxe spéciale 1 ensemble municipalité eaux usées	0,000944 $	0,000694 $
	Taxe spéciale 2 ensemble municipalité eaux usées	0,000523 $	0,000388 $
Montant fixe	Taxe spéciale 1 secteur eaux usées	243,54 $	243,54 $
	Taxe spéciale 2 secteur eaux usées	134,98 $	134,98 $
	Compensation frais de fonctionnement eaux usées	267,82 $	267,82 $
	Collecte des résidus domestiques	90,00 $	94,00 $
	Collecte sélective des matières recyclables	5,00 $	7,00 $
	Collecte des matières organiques	40,00 $	40,00 $
	Programme des vidanges de fosses septiques	86,00 $	83,00 $
	Base d'eau (100 mètres cubes)	75,00 $	70,00 $
Consommation au m³	Eau au compteur 2017 apparaissant sur le compte de taxes 2018	0.6400 $ par mètre cube excédant la base	0.5530 $ par mètre cube excédant la base

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVALUATION ET LES TAUX DE TAXES 2018
Évaluation 9 septembre 2017 = 198 747 000.00 $

PROGRAMME TRINENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2019-2020-2021

PROJET	FONCTION	2019	2020	2021	MODE DE FINANCEMENT
Toiture entrepôt	Voirie	20 000,00 $			Activité de fonctionnement
Stationnement et entrée de la bibliothèque, resurfaçage	Voirie	50 000,00 $			Activité de fonctionnement
Rang Saint-Roch	Voirie			1 200 000,00 $	Nouvelle programmation de TECQ et Règlement d'emprunt
Aménagement de parc	Loisir	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $	Activité de fonctionnement
Éclairage dans le Parc du 175e	Loisir	5 000,00 $			Réserve affectée loisirs
Abreuvoir dans le parc du 175e et terrain des loisirs	Loisir	6 000,00 $			Réserve affectée loisirs
Changement de fenêtre bibliothèque et escalier	Loisir et culture	8 000,00 $	15 000,00 $		Activité de fonctionnement
Pavillon des loisirs – extension abris permanent 30 x 100	Loisir et culture			130 000,00 $	Subvention et réserve non affectée
Enseignes d'accueil et bâtiment	Administration		20 000,00 $		Réserve non affectée
Réunion sans papier	Administration		7 000,00 $		Activité de fonctionnement
Total :		**99 000,00 $**	**52 000,00 $**	**1 340 000,00 $**	

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 NOVEMBRE 2018

Procès-Verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30 Centre multifonctionnel.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :
Le maire M. Alain Jobin

LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS
M. Roger Cloutier
Mme Marianne Comeau
M. Yves Guérette
Mme Dominique Lussier
M. Marcel Therrien

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Mme Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ABSENCE MOTIVÉE
M. Jean-Sébastien Savaria

Consultation publique dérogation mineure du 320 rang Basse-Double relativement aux distances avec les limites de terrain.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 205-11-2018
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyé par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 206-11-2018
3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	03 octobre 2018	Enquête Origine – Destination 2018 de Montréal
5.2	04 octobre 2018	RADAR – implanté sur le territoire
5.3	11 octobre 2018	Semaine québécoise des rencontres interculturelles (5 au 11 novembre 2018)
5.4	15 octobre 2018	Avis public – Entrée en vigueur – Règlement 17-495 MRC
5.5	17 octobre 2018	Accusé réception – Notre résolution 181-09-2018
5.6	19 octobre 2018	Contribution des municipalités pour les services de la Sureté du Québec
5.7	20 octobre 2018	Invitation à l'exposition de Mme Manon Forest artiste peintre
5.8	22 octobre 2018	Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes
5.9	24 octobre 2018	Sensibilisations personnes élus-transport adapté
5.10	25 octobre 2018	Nouvelle parution du Régional
5.11	25 octobre 2018	Maskoutinc.ca est en ligne

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution numéro 207-11-2018
6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer jusqu'au 31 octobre 2018 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :	
Élus	2 346.53 $
Administration	11 613.43 $
Contractuel	1 620.00 $
Dépense :	
Administration	9 899.98 $
Sûreté du Québec	
Sécurité publique	14 468.77 $
Transport (voirie)	12 836.70 $
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	24 750.77 $
Eaux usées	2 455.49 $
Hygiène du milieu (cours d'eau)	
Santé et Bien-être	
Aménagement urbanisme	1 396.01 $
Loisir et Culture	
Loisir et parc	337.82 $
Bibliothèque	22.96 $
Total :	**81 748.46 $**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

_____
Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution 208-11-2018
6.2 SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture Avocat, S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud une offre de services professionnels pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels du Cabinet Therrien Couture Avocats, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 209-11-2018
6.3 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BARNABÉ-SUD POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233 rang de Michaudville, à 19 h 30

Calendrier 2019 :

15 janvier	2 juillet
5 février	13 août
12 mars	3 septembre
2 avril	1 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 210-11-2018
6.4 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PROCHAINE ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Dominique Lussier comme mairesse suppléante pour la prochaine année 2019.

Madame Dominique Lussier accepte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 211-11-2018
6.5 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU-CENTRE POUR 2019

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre pour 2019.

Monsieur Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 212-11-2018
6.6 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR 2019

Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Monsieur Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2019.

Monsieur Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 213-11-2018
6.7 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR 2019

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer Roger Cloutier comme délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour 2019.

Monsieur Roger Cloutier accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 214-11-2018
6.8 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE ET DES COURS D'EAU POUR 2019

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Marcel Therrien comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau.

Monsieur Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 215-11-2018

6.9 NOMINATION D'UN DEUXIÈME DÉLÉGUÉ AU SERVICE DE LA VOIRIE ET DES COURS D'EAU POUR 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Roger Cloutier comme délégué au service de la voirie et des cours d'eau.

Monsieur Roger Cloutier accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 216-11-2018

6.10 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SERVICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Madame Marianne Comeau comme déléguée au service de la politique familiale.

Madame Marianne Comeau accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 217-11-2018

6.11 NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SERVICE DE LA POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS » (MADA) ET DES DOSSIERS PATRIMONIAUX POUR 2019

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

De nommer Monsieur Marcel Therrien comme délégué au service de la politique MADA

Monsieur Marcel Therrien accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 218-11-2018

6.12 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA CULTURE POUR 2019

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer Madame Marianne Comeau comme déléguée au service des loisirs, des sports et de la culture.

Madame Marianne Comeau accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 219-11-2018

6.13 NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – MANDAT 2019-2020

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 34/2005 détermine la composition du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce règlement détermine que le comité doit être composé de cinq membres, dont deux parmi les contribuables de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

Que le conseiller M. Roger Cloutier et le citoyen M. Claude Charbonneau soient nommés pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans, effectif à compter du 17 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.14 DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La directrice générale remet les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires afin que les élus les rapportent pour la prochaine séance.

Résolution 220-11-2018

6.15 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ADHÉSION 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des Municipalités du Québec pour l'année 2019 au montant de 1474.04 $ avant taxes.

La dépense est imputée au poste budgétaire : 02 11 000 494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 221-11-2018

6.16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINT-BARNABÉ-SUD DÎNANT À L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école aux Quatre-Vents au nom des parents des élèves de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud relativement à une subvention afin de diminuer les coûts de surveillance du dîner durant l'année scolaire pour les élèves de Saint-Barnabé-Sud fréquentant l'école aux Quatre-Vents.

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud verse un montant de 530 $, soit 10 $ par enfants dînant à l'école 53 sur 77 élèves résidents à Saint-Barnabé-Sud.

La dépense sera imputée au poste budgétaire : 02 13000 970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 222-11-2018
6.17 JOURNAL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que le contrat avec le fournisseur du journal municipal, Impressions KLM, se termine en décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de gré à gré à la compagnie Impressions KLM pour le journal mensuel de la Municipalité pour l'année 2019 au montant de 415.00 $ à 540.00 $ taxes en sus mensuellement selon le nombre de pages.

Nombre de copies : 353 journaux
- 16 pages 415.00 $
- 20 pages 440.00 $
- 24 pages 495.00 $
- 28 pages 540.00 $

Plus pages : couverture couleur et 3 pages d'annonceurs.

Vote est demandé

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O) Absent (A) Vote CONTRE (N)	
# 1 Marcel Therrien	**P**	# 5 J-Sébastien Savaria	**A**		
# 2 Marianne Comeau	**O**	# 6 Yves Guérette	**O**	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	
# 3 Roger Cloutier	**N**	Maire:		**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	**X**
# 4 Dominique Lussier	**O**	Maire suppléant:		**REJETÉ**	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

6.18 RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2019

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution 223-11-2018
6.19 RENOUVELLEMENT - CONTRAT DE LOCATION AVEC L'ASSEMBLÉE DE LA FABRIQUE DE SAINT-BARNABÉ À SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT que le contrat de location prend fin le 1 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la Fabrique désire établir avec la Municipalité un renouvellement de l'entente de location;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER le montant de location à 1150 $ par année.

DE MANDATER le maire M. Alain Jobin et la directrice générale Mme Sylvie Gosselin à signer l'entente de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 224-11-2018
6.20 ADHÉSION 2019 À L'OBV YAMASKA

CONSIDÉRANT que cette adhésion permet de créer des liens favorisant la réalisation d'actions bénéfiques pour la rivière Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adhésion nous avons un droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mars 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'ADHÉRER à L'OBV Yamaska pour 2019 au montant de 50.00 $ et d'utiliser le compte 02 13000 970 « Autres organismes ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 225-11-2018
6.21 ADHÉSION 2019 AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 22 000 utilisateurs et un vaste réseau de partenaires et de collaborateurs; Québec Municipal est un incontournable dans le domaine municipal grâce à son approche spécialisée et à la diversité de ses services;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud effectue le paiement en janvier 2019 au montant d'environ 183.96 taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 226-11-2018
6.22 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019 – MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que pour pouvoir adhérer au régime d'assurance collective offert par la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, il faut que la Municipalité soit un membre en règle.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER M. Alain Jobin et Sylvie Gosselin en tant que membre à la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Maskoutains, de payer la cotisation de 344.93 $ taxes incluses et d'utiliser le compte 02 1300 494 « Cotisations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 227-11-2018
6.23 EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal souhaite affecter les revenus excédentaires au budget approuvé de l'exercice 2018 à la réserve affectée en loisirs et cultures pour les postes suivants :

- Droits de mutation
- Cour municipale
- Intérêts de caisse
- Intérêts de taxes

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2018 les affectations au poste Excédent de fonctionnement affecté.

Que les montants réels d'affectations puissent être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2018.

Les montants seront portés au compte Excédent de fonctionnement affecté Loisir no 59 13103 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.24 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 228-11-2018

6.25 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE – LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2018 - PROCLAMATION

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

De proclamer le 20 novembre la Journée mondiale de l'enfance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.26. ENTENTE DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS ET MAINTIENS DES DROITS – AC FINANCES (MEGA) ET ACCÈS CITÉ

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 229-11-2018

6.27 ENTENTE SUR L'UTILISATION CONJOINTE DE SERVICES ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

De MANDATER la directrice générale et le maire à signer l'entente modifiée stipulant que les frais de déneigement des trottoirs de l'école sont aux frais de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

Résolution 230-11-2018

7.2 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer M. Yves Guérette comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains. Monsieur Yves Guérette accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 231-11-2018

7.3 NOMINATION D'UN DEUXIÈME DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2019

Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De nommer M. Alain Jobin comme délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains. Monsieur Alain Jobin accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 232-11-2018

7.4 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS 2019

Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

De nommer Monsieur Jean-Sébastien Savaria comme délégué substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 233-11-2018

7.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains pour l'exercice financier 2019, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution numéro 234-11-2018

8.2 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – DC-1 – RANG BASSE-DOUBLE – AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME

CONSIDÉRANT qu'il est convenu dans l'appel d'offres que le prix du bitume est ajusté à la baisse ou à la hausse selon le prix du mois duquel s'exécutent les travaux.

CONSIDÉRANT que le prix du bitume en mai inscrit aux plans et devis était de 706.25$ et qu'en septembre 2018 il était à 897.50$.

CONSIDÉRANT que ce changement prix apporte une augmentation de 29 119.77$ au contrat.

Montant exclu la TPS et TVQ

Montant initial au contrat	365 236.65$
DC-01	29 119.77$
Montant avec le changement	393 356.42$

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER et D'AUTORISER la directrice générale à signer la directive de changement DC-1.

Le vote est demandé

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O) Absent (A) Vote CONTRE (N)	
# 1 Marcel Therrien	**P**	# 5 J-Sébastien Savaria	**A**		
# 2 Marianne Comeau	**O**	# 6 Yves Guérette	**O**	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	
# 3 Roger Cloutier	**N**	Maire:		**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	**X**
# 4 Dominique Lussier	**O**	Maire suppléant:		**REJETÉ**	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 235-11-2018

8.3 DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU RANG DU BASSE-DOUBLE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER DE PAYER à Pavage Maska inc. le décompte progressif no 1 au montant de 407 035.39 $ incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 10% prévue au contrat.

Le vote est demandé

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O) Absent (A) Vote CONTRE (N)	
# 1 Marcel Therrien	**P**	# 5 J-Sébastien Savaria	**A**		
# 2 Marianne Comeau	**O**	# 6 Yves Guérette	**O**	**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**	
# 3 Roger Cloutier	**N**	Maire:		**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**	**X**
# 4 Dominique Lussier	**O**	Maire suppléant:		**REJETÉ**	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 236-11-2018

8.4 NOUVEAU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – AJOUT DU TROTTOIR ET DERRIÈRE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT qu'avec la construction et l'emplacement de la nouvelle école, ainsi que l'ajout des trottoirs menant du chemin Michaudville à l'entrée de l'école; qu'il y a plus de superficies à déneiger.

CONSIDÉRANT que Maxime Marquis ne désire pas avoir cet ajout de contrat;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Nathalie Leblanc :
- Déneigement du trottoir de l'école, achat de sel, assurance et installation du sel de déglaçage au montant de 1600.00$
- Ouverture de la cour arrière de l'école au montant de 1000.00$

CONSIDÉRANT que le maire et la directrice générale ont rencontré la commission scolaire afin de partager les coûts de ces ajouts;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne fait pas le déneigement des trottoirs à Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la réponse favorable de la Commission scolaire.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

DE DONNER le contrat de gré à gré à Nathalie Leblanc au montant de 2600.00$

QUE la commission scolaire de Saint-Hyacinthe sera facturée pour le montant des frais de déneigement des trottoirs de l'école.

D'utiliser le compte 02 33000 521 Contrat de chemins d'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 237-11-2018

8.5 CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC. – TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES SAISONS 2018-2019

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige Asan inc. opère un sentier de motoneige qui traverse les rangs (cités ci-dessous) sous notre juridiction :

- Rang Saint-Roch
- Rang Basse-Double
- Rang Barreau (entre le 264 Rang Barreau à 170 m vers le Sud-Est et le 238 Rang Barreau à 540 m vers le Nord-Ouest,
- Rang Sainte-Rose du côté Saint-Barnabé-Sud
- Rang Grande-Ligne du côté de Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le droit de passage pour la saison 2018-2019.

D'INSTALLER la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges à ces endroits, et d'envoyer un avis de conformité, lorsque fait, au numéro de télécopieur 450-796-5143.

DE DEMANDER au Club de Motoneige Asan inc. de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2018-2019 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de votre association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs que vous traversez sur notre territoire. De plus, vous devrez faire ajouter sur votre police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la *Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de votre police*.

M. Roger Cloutier déclare son intérêt, et s'abstient des délibérations et du vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 238-11-2018

8.6 DROIT DE PASSAGE POUR LA SAISON DE QUAD 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-1-05 relativement au dossier précité;

CONSIDÉRANT la demande de modification du tracé pour l'année 2013-2014 résolution 14-01-2014;

CONSIDÉRANT le tracé accepté par la municipalité à cette date;

CONSIDÉRANT que le Club de 3 & 4 roues s'est engagé par la résolution numéro 17-1-05 à déposer toute nouvelle demande sur ce tracé avant le 1er octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le président du Club, Monsieur Chandonnet, a présenté une demande de droit de passage pour la saison 2018-2019 en indiquant à la municipalité qu'aucun changement n'était prévu pour la nouvelle saison sur le tracé;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions existantes préalablement demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Marianne Comeau

IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte de renouveler l'entente sur le droit de passage pour la période du 1er décembre 2018 jusqu'au 31 mars 2019, et demande d'avoir une lettre des citoyens concernés.

Que la municipalité s'engage à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur.

DE DEMANDER au Club de 3 & 4 roues de nous fournir une copie de leur police d'assurance 2018-2019 indiquant que la municipalité est couverte comme assurée additionnelle sur la police d'assurance de votre association, en ce qui a trait au passage des rues et des rangs que vous traversez sur notre territoire. De plus, vous devrez faire ajouter sur votre police d'assurance, la mention suivante : Qu'un préavis de 30 jours soit émis, en faveur de la *Municipalité de Saint-Barnabé-Sud en cas de résiliation ou de non-renouvellement de votre police*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 239-11-2018

8.7 REPROFILAGE DU FOSSÉ CHEMIN SAINT-BARNABÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a obtenu une subvention de 15 000 $ pour des projets particuliers d'amélioration via le programme d'aide à la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à l'excavation Bertrand Graveline pour le reprofilage du chemin Saint-Barnabé pour les tarifs à l'heure suivant; et pour un montant maximum de 15 000 $ plus taxes.

- Travaux d'excavation – pelle 235 (« bucket » large) 145.00 $/h
- Transport camion 12 roues 90.00 $/h
- Dépôt de terre 50.00 $ / voyage
- Manœuvre 35.00 $ /h

D'utiliser le compte 02 460 00 521 Entretien cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

Résolution numéro 240-11-2018

9.3 MONTANT DES DÉPENSES ET DES REVENUS À RECEVOIR CONCERNANT LE CONTRAT COURS D'EAU DONAIS, BRANCHE 9 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT que les travaux concernant le nettoyage du cours d'eau cité en rubrique ont été réalisés à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT que nous avons été facturés en 2017 pour une partie de l'ingénierie,

CONSIDÉRANT que la facture des travaux provenant de la MRC des Maskoutains nous sera envoyée qu'à la fin décembre 2018 ou en janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

Que le conseil désire comptabiliser les dépenses et les revenus à recevoir dans l'année financière 2018 concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Donais, principal, et branche 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 PROJET D'AJOUT D'UN LUMINAIRE – STATION DE POMPAGE

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution numéro 241-11-2018

9.5 OFFRE DE SERVICE - ANALYSE DE LABORATOIRE DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un service de laboratoire pour faire les analyses des eaux usées (affluent et effluent).

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la directrice générale à renouveler le mandat de gré à gré avec Biovet au montant de 1654.00 $ plus taxes pour les tests d'analyse jusqu'au 31 décembre 2019.

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Dominique Lussier, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité.

Un projet de règlement est remis aux élus pour commentaires.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose la liste des permis émis au mois d'août 2018.

Résolution numéro 242-11-2018

10.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 320 RANG BASSE-DOUBLE

CONSIDÉRANT l'intention de Monsieur André Charbonneau d'utiliser son droit, reconnu par la C.P.T.A.Q.., à retirer 5000 m² de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'occupation actuelle des lieux, par des bâtiments accessoires, ne permet pas de respecter toutes les marges prescrites au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment accessoire à la résidence ne peut respecter la marge arrière de 1.50 mètre;

CONSIDÉRANT que deux bâtiments accessoires agricoles ne peuvent respecter la marge de 5.0 mètres de la limite de propriété projetée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucun préjudice de causé aux voisins immédiats;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement, dans ce cas spécifique, créerait un préjudice aux demandeurs;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du projet est conforme au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Marianne Comeau

IL EST RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure pour permettre qu'un bâtiment accessoire à l'habitation, localisée sur le lot 6 273 759, soit à 0.39 mètre de la limite arrière du terrain, qu'un bâtiment accessoire agricole, localisé sur le lot 6 273 762 soit à 0.39 mètre de la limite latérale et qu'un deuxième bâtiment accessoire agricole, aussi localisé sur le lot 6 273 762, soit situé à 2.0 mètres de la limite latérale du lot (tel que le plan préparé par Dominique Gingras minute 2214).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 39-8-2018

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 39-8-2018 modifiant le règlement de zonage.

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, suite à des modifications apportées aux dispositions relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole. Ces modifications portent plus particulièrement sur l'utilisation de haie brise-vent ou d'espace boisé comme facteur d'atténuation des odeurs ainsi que sur les règles applicables dans les cas de reconstruction ou de réfection des installations d'élevage dérogatoires protégées par droits acquis.

Résolution numéro 243-11-2018

10.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 39-8-2018

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-509 concernant les dispositions applicables aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance, celui-ci n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 6 novembre 2018, le projet de règlement numéro 39-8-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions relatives aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole»;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 4 décembre 2018 à 19 h 30 au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 42-6-2018

Avis de motion est donné par Marcel Therrien, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 42-6-2018 modifiant le règlement des permis et certificats.

L'objet de ce règlement est d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, suite à des modifications apportées à certaines modalités relatives à l'émission des permis dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Résolution numéro 244-11-2018
10.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 42-6-2018

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié afin d'apporter certaines précisions quant aux modalités relatives à l'émission des permis dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, toute municipalité concernée par lesdites modifications doit adopter tout règlement visant à assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement des permis et certificats de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Mariannes Comeau

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 6 novembre 2018, le projet de règlement numéro 42-6-2018 intitulé «Règlement modifiant le règlement des permis et certificats afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant certaines modalités relatives à l'émission des permis dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain»;

QU'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 4 décembre 2018 à 19 h 30 au centre multifonctionnel situé au 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.7 DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉVALUATEUR

Dépôt du rapport de l'évaluateur en date du 24 octobre 2018 comprenant diverses données provenant de la confection du nouveau rôle triennal.

11. LOISIRS ET CULTURE

Résolution numéro 245-11-2018
11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 - COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue du comité des loisirs en date du 17 octobre 2018 pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le comité demande de réserver à notre prochain budget 2019 une somme correspondant à 10 000$.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Roger Cloutier
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE PRÉVOIR au budget 2019 une somme de 10 000$ pour les activités de l'année 2019 fait par le comité des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud et de leur remettre le chèque en janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 DÉPÔT DOCUMENTATION CARDIO PLEIN AIR

La directrice générale dépose les documents concernant ce dossier.

11.3 DÉPÔT PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2019

La directrice générale dépose les documents concernant ce dossier.

11.4 PRÊT D'ÉQUIPEMENT ACCÈS-LOISIRS - QUÉBEC

La directrice générale explique les services d'Accès-Loisirs -Québec.

Résolution numéro 246-11-2018
11.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2019 - BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la demande de subvention reçue pour la bibliothèque en date du 5 novembre au montant de 7700 $;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

DE REMETTRE en janvier 2019 un montant de 7700 $ à la bibliothèque à partir du poste budgétaire 02 70 230 959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 6 NOVEMBRE 2018

Résolution 247-11-2018

11.6 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que M. Yvon Graveline et Mme Eden Graveline effectuent le déneigement manuel et l'arrosage de la patinoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT qu'ils acceptent d'effectuer les travaux de déneigement et d'arrosage de la patinoire au coût de 6 000,00 $ pour 10 semaines à 600.00 $ la semaine;

CONSIDÉRANT qu'au besoin deux semaines additionnelles peuvent être accordées au même prix de 600.00 $ la semaine;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER ET D'ACCORDER le contrat de déneigement et d'arrosage de la patinoire à Mme Eden Graveline.

Que Mme Eden Graveline et M. Yvon Graveline devront remettre à la Municipalité dans un délai de 15 jours, une copie de police d'assurance de 1 000 000,00 $ en responsabilité civile, tel que spécifié dans le devis.

DE DONNER le pouvoir d'accorder les 2 semaines additionnelles (au besoin) au contrat à la directrice générale, Mme Sylvie Gosselin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. SUJETS DIVERS

12.1 Tableau des suivis découlant du procès-verbal
12.2 Préparation du budget 2019

- 19 et 26 novembre 2018
- 17 décembre 2018 – 19 h – Adoption budget 2019

13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution numéro 248-11-2018

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Roger Cloutier, l'assemblée est levée à 21h30

_____	_____
ALAIN JOBIN	**SYLVIE GOSSELIN, MBA, DMA**
Président d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Maire	Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 6 novembre 2018.

_____
Sylvie Gosselin, MBA, DMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Alain Jobin, maire

Jeunes en santé

Jeunes en santé est un organisme sans but lucratif qui mobilise des partenaires locaux afin que les jeunes de 0 à 17 ans adoptent un mode de vie sain et actif.

Vous recevez bientôt et vous cherchez à transformer votre célèbre recette de sandwich au poulet servi dans votre buffet traditionnel des fêtes ? Jeunes en santé raffole de cette version originale de tortillas au poulet et canneberges qui ne laissera aucun invité indifférent à vos petites bouchées.

Tortillas poulet et canneberges

RENDEMENT : 6 PETITS TORTILLAS

INGRÉDIENTS

- 1 lb (454 g) de poitrines de poulet désossées, cuites
- ½ tasse (125 ml) de canneberges séchées
- 2 oignons verts
- ⅓ tasse (80 ml) de yogourt nature 2% M.G.
- ½ tasse (125 ml) de mayonnaise
- Sel et poivre, au goût
- 6 tortillas au pesto ou de blé entier de 7.5 po de diamètre

MODE DE PRÉPARATION

1. À l'aide d'un robot culinaire, hacher finement les poitrines de poulet, les canneberges séchées et les oignons verts.
2. Verser dans un grand bol et ajouter le reste des ingrédients. Mélanger.
3. Étendre également la garniture au poulet sur les 6 tortillas et rouler.

Bon appétit !

Visitez notre site internet ***www.jeunesensante.org*** pour découvrir de nouvelles recettes.

La ligne 1-888-489-2287 Aide Abus Ainés

FAITES-VOUS FACE À UNE SITUATION DE MALTRAITANCE ? IL Y A DE L'AIDE AU BOUT DU FIL !

La maltraitance envers les personnes aînées est une réalité complexe qui peut être présente dans tous les milieux, mais elle est souvent gardée sous silence, peu reconnue et peu dénoncée.

Que vous soyez une personne aînée en situation de maltraitance, un proche, un intervenant ou un témoin préoccupé par une situation de maltraitance potentielle, en appelant à la Ligne Aide Abus Aînés (Ligne AAA), vous pouvez compter sur une équipe professionnelle pour vous offrir de l'écoute, du soutien, de l'information et vous orienter vers les ressources appropriées à votre situation.

La Ligne AAA est une ligne téléphonique provinciale d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les aînés. Ses services sont confidentiels, bilingues et accessibles sans frais pour l'ensemble du Québec 7 jours sur 7, de 8h à 20h, et ce, tout au long de l'année.

Si vous êtes un aîné en situation de maltraitance, nous pouvons vous offrir une écoute empathique, respectueuse et sans jugement. Parce qu'il peut être difficile de parler de maltraitance, il est important pour nous de respecter votre rythme et vos choix. Nos intervenants sont au bout du fil pour répondre à vos questions et vous soutenir dans la recherche de solutions afin de diminuer ou faire cesser les torts qui découlent de la maltraitance. Un appel à la Ligne AAA, c'est aussi obtenir de l'information sur les types de maltraitance, ainsi que leurs conséquences sur votre qualité de vie, votre santé physique et votre bien-être psychologique. Finalement, un appel à la Ligne AAA, c'est prendre connaissance des ressources à votre portée pour vous soutenir dans cette situation difficile et pour vous aider à la faire cesser.

NE RESTONS PAS INDIFFÉRENTS À LA MALTRAITANCE !

Pour joindre la LAAA : 1-888-489-2287

Pour de l'information, visitez notre site web : http://www.aideabusaines.ca/

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Québec
Centre de santé et de services sociaux Cavendish

Famille Québec

Messages de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Grâce à la Clinique vétérinaire Douville, les pompiers de la Régie intermunicipale de protection des incendies du nord des Maskoutains disposent maintenant de deux ensembles de trois masques à oxygène pour animaux de compagnie. Avec cette contribution, les pompiers pourront donner de l'oxygène à un animal qui a inhalé de la fumée lors d'un incendie, ce qui pourrait permettre de leur sauver la vie.

Nous tenons à remercier l'organisme Réanimo2 qui nous a donné les renseignements sur le programme et nous a assistés durant le processus d'acquisition des masques ainsi qu'à Any Morissette et Patrick Beaudoin, propriétaire de la Clinique vétérinaire Douville, pour nous avoir fait le don des masques respiratoires. Nous tenons également à souligner que l'équipe de la Clinique vétérinaire Douville demeure toujours disponible afin d'accueillir et de donner les meilleurs soins à vos petits êtres chers avec professionnalisme ainsi qu'un service exceptionnel.

Messages de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Chaque année, un nombre élevé d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) se produisent sur le territoire québécois.

Ce phénomène semble survenir plus particulièrement lors de la saison froide lorsque les appareils de chauffage fonctionnent à plein régime et que des abris temporaires pour les véhicules sont installés.

Les combustibles tels que le bois, le propane, le mazout, le gaz naturel et l'essence, souvent utilisés pour alimenter certains appareils de cuisson, de chauffage ou différents types d'outillages, peuvent être des sources de monoxyde de carbone, un gaz imperceptible par l'humain et potentiellement mortel.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) souhaite sensibiliser la population aux dangers potentiels d'une intoxication au monoxyde de carbone et l'encourage à prendre connaissance des conseils qui suivent afin d'adopter des comportements sécuritaires lors de l'utilisation d'appareils à combustion.

Sécurité publique Québec

Pour plus d'information :
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/monoxyde-carbone.html

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

MONSIEUR ALAIN JOBIN RECONDUIT À LA PRÉSIDENCE

Saint-Hyacinthe, le 5 décembre 2018 – Lors des élections tenues le 21 novembre dernier, monsieur Alain Jobin a été réélu pour la prochaine année au poste de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. Il sera supporté dans sa tâche par madame Louise Arpin qui a également été réélue au poste de vice-présidente de l'organisme.

Monsieur Jobin siège au conseil d'administration de la Régie à titre de maire de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud depuis novembre 2009 et occupe la fonction de président de l'organisme depuis novembre 2016. Pour sa part, madame Arpin, a précédemment siégé au conseil d'administration de la Régie de 2009 à 2013 à titre de déléguée de la ville de Saint-Hyacinthe et y siège depuis le mois de novembre 2017, à titre de conseillère municipale de La Présentation.

Monsieur Jobin entend continuer à exercer ses fonctions, en concertation avec les représentants des municipalités membres, en priorisant la saine gestion des matières résiduelles dans le respect du principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation), afin de réduire au maximum, la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement. Lors de son élection, il a tenu à remercier ses collègues du conseil d'administration pour leur collaboration soutenue et à souligner l'excellent travail de tout le personnel de la Régie.

La Régie est reconnue dans tout le Québec pour son leadership et son expertise dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Avec un budget annuel d'environ 9,5 M $, elle assure la gestion de ces matières sur le territoire des 25 municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Québec Desjardins Table de concertation en sécurité alimentaire Maskoutains Un programme de La Moisson Maskoutaine

Cuisines Collectives

Apprendre à cuisiner de bons repas sains à faible coût!

Encadré par une animatrice compétente, cet atelier propose la préparation de plats simples, équilibrés et variés tout en vous permettant d'intégrer la base des techniques culinaires.

Des places sont disponibles dans votre municipalité!

Inscription et information : 450 261-1110
info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Cette activité est réservée aux résidents de la MRC des Maskoutains

DONALD BERGERON
Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurance et rentes collectives
Représentant en épargne collective*

Services Financiers Donald Bergeron Inc.
Cabinet de services financiers
29, rue du Couvent
Saint-Simon-de-Bagot (Québec) J0H 1Y0
Tél. : 450 798-2948 | Téléc. : 450 798-2566
Sans frais : 1 866 798-2948
sfdb@netco.ca

SFDB

SFL PLACEMENTS*
Cabinet de services financiers

*1850, avenue Panama, bur. 500
Brossard (Québec) J4W 3C6
Tél. : 450 672-1758 | Téléc. : 450 672-4299
donald.bergeron@sfl.qc.ca

FERME GADBOIS

Fraises fraîches
Gros et détail

www.fermegadbois.com
Tél. / Téléc. : **450 792-5112**

Jocelyn Gadbois
Guylaine Leblanc

889, Rang St-Amable, St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Chapdelaine
assurances
et services financiers inc.
MEMBRE ULTIMA

2960, boul. Laframboise, St-Hyacinthe J2S 4Z2 450 774-4695
220, rue Brébeuf, Beloeil J3G 5P3 450 464-2112

www.chapdelaine.qc.ca

AULARI

Patrick Audette
Président / General Manager

Industrie Aulari Inc.
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 · 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

IMM
MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376 **FAX : 450 792-3037**
904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Service d'aménagement paysager
conception et réalisation

Service d'entretien paysager

Christian Bisson
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

251, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

Paysagiste CERTIFIÉ APPQ

450 792-3080 | mlpaysagiste.com

ATELIER DE
Carrosserie
Claude Hébert

PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

De la conception à la livraison !

impressions KLM

T 450.795.3219 || **SF** 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || **C** kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Entreprise
S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

LE SPECIALISTE®

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : (450) 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

Pour ENCAN de tout genre
Veuillez vous adresser à ...

Marc Graveline
Encanteur - Évaluateur

479, Saint-Amable,
Saint-Barnabé-Sud, Qc
J0H 1G0

Estimation sans frais
Spécialité: Encan de ferme

Tél.:450.792.6284
Cell.: 450.223.0762

SERVICE DE VOYAGEMENT

Pour l'aéroport, à partir de votre résidence.
Service aller-retour

579 489-0102
Jacques Beaudoin

SALON DE COIFFURE

Pour elle

À la Fine Pointe enr.

et lui

TÉL.: (450) 792-3987

397, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé Sud

Lyne Vincent,
propriétaire

UNI PRO
freins
silencieux
suspension
injection

Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

(450) 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Marco
AWARDS GROUP

DTC
DISCOUNT TROPHY & CO
CANADIAN DIVISION - DIVISION CANADIENNE

info@discounttrophy.ca
www.discounttrophy.ca

Trophées
Marcel Bélisle inc.

524, Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud, Qc
J0H 1G0

Tél. : 450 792-3685
1 888 624-2228

Télél. : 450 792-3911
1 800 567-2985

Les couvre-planchers
ALAIN MORIN inc.

Vente et installation

- Tapis
- Prélart
- Céramique
- Tuile
- Plancher chauffant
- Plancher bois franc

742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0

Tél. : 450.792.2007
Fax : 450.792.2443

ESPACE DISPONIBLE !

CONTACTEZ-NOUS SANS FRAIS AU
1-800 322-3219
IMPRESSIONS KLM

EXCAVATION Michel BERNIER inc.
Licence RBQ 2640-8371-33
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL

20% CRÉDIT D'IMPÔT pour assainissement des eaux

Le SYSTÈME BIONEST
Assainissement des eaux usées^MC

Fosses de traitement du système Bionest. Les fosses peuvent être de béton ou de polyéthylène rigide.

Le SYSTÈME biofiltre Ecoflo®

ACCEPTONS FINANCEMENT MUNICIPAL

INSTALLATION SEPTIQUE
(4 systèmes disponibles)

Le SYSTÈME HYDRO-KINETIC®

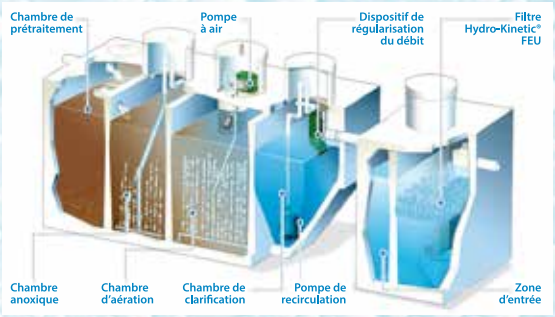

NOUVEAUTÉ !

Le SYSTÈME biofiltre BIOFILTRE Waterloo

Système de traitement tertiaire avec désinfection.

450 774-6623
excmichelbernier@hotmail.ca • www.excavationmichelbernierinc.ca
17 055, Grand-Rang Saint-François, Saint-Hyacinthe, QC J2T 5H2

PAVAGES Perron
Pavage et terrassement
Transport sable et gravier
Tél.: 450-792-3213
St-Barnabé Sud Michel Perron, prop.

De la conception à la livraison !
impressions KLM
T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Salon de toilettage Pile-Poils
Nathalie Perron
450-792-3325
173 Rang de Michaudville
Saint-Barnabé Sud
J0H 1G0, Québec

À l'écoute de vos besoins
– Assurance vie
– Assurance maladie grave et invalidité
– Assurance accidents corporels
– Épargne-retraite (REER)
– Épargne-études (REEE)
– Épargne libre d'impôt (CELI)
– Placements

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. exerce ses activités.
* Cabinet de services financiers
iA Groupe financier ia.ca

Philippe Dolbec
Conseiller en sécurité financière
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*
1050, boulevard Casavant Ouest
Bureau 1003
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9
450 773-7493, 259
C. : 450 230-2470
1 800 463-8658, 259
F. : 1 877 581-7388
philippe.dolbec@agc.inalco.com
P16588K